



# Rapport financier 2023

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
Pays de la Loire



# EDITO



La situation financière du Mouvement Associatif des Pays de la Loire a repris un cours plus conforme à sa place auprès des réseaux associatifs membres et des institutions partenaires.

En effet, des fonds importants de l'État ont transité par notre structure en tant que coanimatrice du déploiement progressif de Guid'Asso et de l'organisation des actions de communication et de formations de ce nouveau réseau. Les fonds dédiés correspondants se réduisent (34 312€) pour en principe disparaître fin 2024.

Les actions menées par le Mouvement Associatif sont restées dans un cadre maîtrisé des charges (155 913€ pour une prévision de 162 000€). Le résultat est légèrement excédentaire de 3717€, malgré des produits inférieurs aux prévisions, notamment du fait de la non utilisation de tous les fonds dédiés sur 2023.

Pas de dérapage sur les charges de personnel (67% des charges), hormis des congés payés non prévus au budget (1134€). Cependant les prévisions pour ce poste sur 2025 et 2026 nous encouragent à la prudence. Pour 2024 il n'y aura pas de dépassement budgétaire, avec un recrutement en cours d'une personne supplémentaire en poste début septembre, en CDI, soit 4 mois de charge.

3 unités de postes FONJEP, la subvention de la Région (en baisse de 10%) et celle de l'État maintenue à 10 K€ via la Convention d'Objectifs, et la convention de co-portage DLA, permettent d'assurer le financement de nos actions.

Les fonds associatifs représentent près de 60% du total du bilan. En résumé, une gestion maîtrisée permettant de réaliser nos actions, malgré les contraintes budgétaires que connaît globalement le secteur associatif.

**Claude Gangloff**

**Trésorier du Mouvement associatif Pays de la Loire**

# Compte de résultat 2023

## Les charges 2023

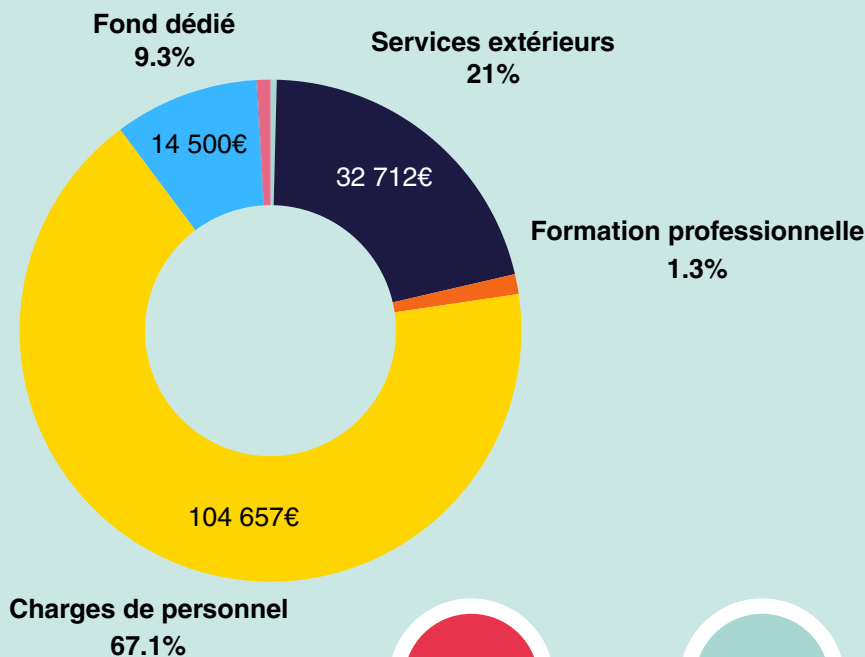
Le Mouvement associatif Pays de la Loire finit l'exercice avec un résultat excédentaire de **3 717 €**.

Les charges 2023 s'élèvent à **155 913 €**, soit un retour à "notre rythme de croisière" si nous ne prenons pas en considération la subvention de 150 000€ perçue en fin d'année 2022 et qui avait été redistribuée début 2023 aux coanimations Guid'Asso.

Les charges de personnel en 2023 s'élèvent à 104 656€ soit deux tiers des charges globales. En 2023, 3 salariées (2,8 ETP) ont participé aux actions du Mouvement associatif. Le montant des charges de personnel a été peu impacté par la hausse de la valeur du point dans la convention collective en 2023, suite au recrutement de la troisième salariée en cours d'année. Néanmoins, ces revalorisations salariales auront un impact non négligeable sur 2025 et 2026.

Les charges de Services extérieurs ont nettement augmenté en 2023, suite à la gestion par Le Mouvement associatif de l'enveloppe régionale de Guid'Asso pour la réalisation des formations (avec intervenant.es extérieur.es et location) et la réalisation et impression des outils de communication par le biais d'un prestataire.

## Répartition des charges 2023



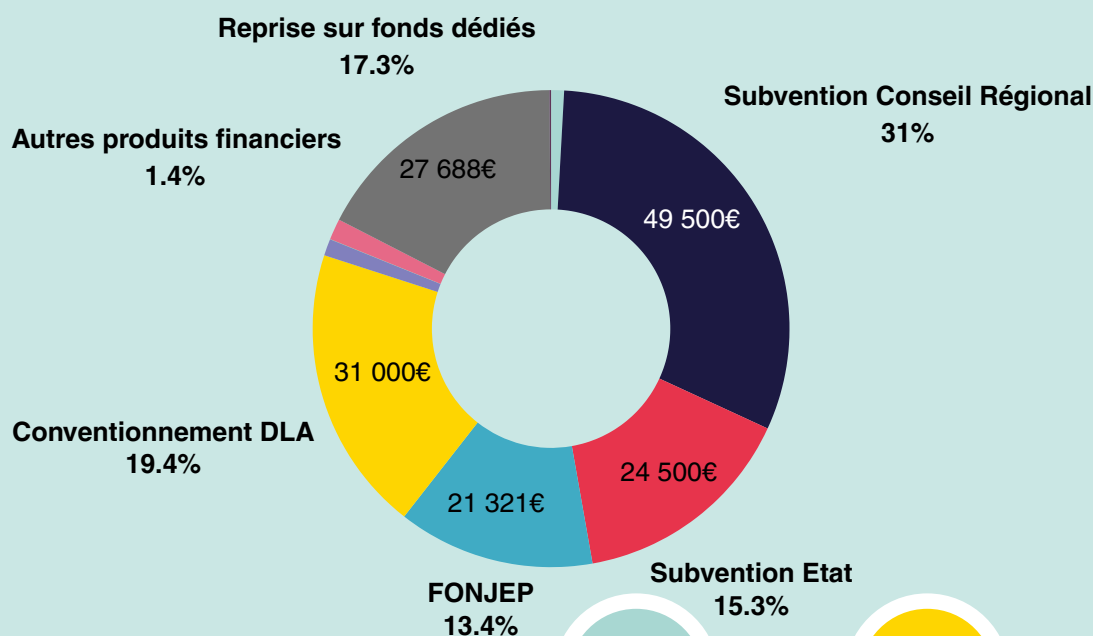
# Les produits 2023

Les produits 2023 s'élèvent à **159 630 €**.

Ces produits se répartissent comme suit :

- 46% des produits sont issus de subventions publiques : 49 500€ du Conseil Régional des Pays de la Loire et 24 500€ de subventions de l'Etat et 3 unités de poste FONJEP (21 321€).
- Les subventions de l'Etat sont réparties entre plusieurs projets :
  - La Convention Pluri-annuelle d'Objectifs (2021-2023) conventionne 10 000€ de subvention et 1 unité de poste Fonjep
  - Guid'Asso : 14 500€ dont 4 500€ pour la réalisation des actions régionales tels que les rencontre régionales et l'évènement en 2024. Les 10 000€ restants sont attribués au Mouvement associatif pour la réalisation des actions de coanimation en 2024.
    - Ces 14 500€ ont été affectés en fonds dédiés car ils concernent les actions 2024.
- La reprise sur fonds dédiés s'élève à 27 688 € et ne représente pas entièrement le fond dédié de 2022 (47500€) car de nombreuses actions régionales de formation Guid'Asso prévues en 2023 ne s'effectueront finalement que pendant l'année 2024.
- Le conventionnement avec la CRESS pour le co-portage du DLA représente 31 000€.
- Les cotisations des membres représentent 1 800€ (1% seulement des produits).

## Répartition des produits 2023



# Bilan 2023



## Elements de bilan

- Le Montant total du bilan 2023 s'élève à **138 139€**

### Actif

- Faible baisse des immobilisations corporelles correspondant aux amortissements.
- Une créance de 40 839€ représentant le solde de la subvention du conseil Régional et au solde de la prestation DLA à recevoir en 2024.
- Baisse des disponibilités avec les reprises sur fonds dédié.

### Passif

- Le résultat d'exercice 2023 d'un montant de **3 717€** vient alimenter le fond associatif qui s'élève désormais à 81 331€ (soit 58.7% du passif total). Le fond associatif actuel assure 9 mois de salaires
- Les provisions pour charges représentent les dotations à l'engagement retraite.
- Un fonds dédié est constitué d'un montant de 34 312€ celui-ci reprend :
  - 19 812€ pour les actions Guid'Asso prévues en 2023 mais reportées à 2024
  - 14 500€ pour la coanimation Guid'Asso 2024 et l'enveloppe régionale pour les rencontres.

# Le MOUVEMENT ASSOCIATIF

\ Pays de la Loire

2A rue de Madrid – BP 74107 – 44 041 Nantes  
02 51 86 33 12

paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

www.lemouvementassociatif-pdl.org



@lemouvementassociatif.pdl

@MouvementassoPdl

@Le Mouvement associatif Pays de la Loire

## Réseaux membres du Mouvement associatif Pays de la Loire :





Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
Pays de la Loire